

Réunion : 4 septembre 2026 par voie électronique

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OBSERY Sylvie
MM. ALDAX Alain, ATERO Dominique, BERFORINI Joseph, ERAY Lionel, KAJDAN
Pierrick, PINGUET Michel, PONSONNAILLE Patrick, RIVIERE Laurent

1 – Forfait général en championnat départemental 4

Lors des précédentes réunions des comités de direction, il est apparu indispensable de modifier le règlement financier des forfaits en championnat départemental 4.

Actuellement, un club peut être sanctionné de 4 forfaits simples ($45\text{€} \times 4 = 180\text{€}$) et du forfait général (120€) soit un total de 300€ alors qu'il ne serait que de 210€ en D1, D2, D3.

Nous vous proposons la modification suivante avec comme principe que, pour un forfait général, le montant soit identique pour chaque division.

- Par exemple pour un forfait général avant le 31/12 :

le forfait général en D1 D2 D3 serait au maximum de 210€ ($2 \times 45 + 120$)

Donc en D4 il serait :

- au terme de trois journées : $2 \times 45 + 120 = 210\text{€}$

- au terme de quatre journées : $3 \times 45 + 75 = 210\text{€}$

- au terme de cinq journées : $4 \times 45 + 30 = 210\text{€}$

Le même principe serait retenu pour les forfaits après le 1^{er} janvier et pendant les 3 dernières journées en prenant les montants prévus à ces deux cas.

Cette proposition est approuvée à la majorité.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.